

UN1TÉ



DURÉE DES DÉPLACEMENTS : LE SUJET ABORDÉ EN CSA RPN

CSA
réseau DGPN



→ Des missions de 12 jours, avec une neutralisation calculée sur seulement 7 jours d'absence.

→ Des missions de 18 à 19 jours, avec une neutralisation calculée sur 14 jours d'absence

Une gestion épuisante pour les organismes, qui met sérieusement à mal l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

UN1TÉ dénonce cette pratique, néfaste au bien-être des agents.

POUR UN1TÉ, LES DÉPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE COMPTABILISÉS EN SEMAINES PLEINES, AFIN DE GARANTIR DES PÉRIODES DE NEUTRALISATION EN ADÉQUATION AVEC LA DURÉE DES MISSIONS.

Suivez-nous



UN1TÉ.MI
LA FÉDÉRATION DE SYNDICATS FIANCIERES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

22/05/2025